



Comprendre les Activités Sociales et Culturelles d'ORANGE

rendre l'argent des personnels... ...aux personnels

novembre 2014

En octobre 2014, la CFE-CGC a dénoncé l'accord du 13 janvier 2005, portant sur la contribution patronale aux Activités Sociales et Culturelles (ASC) et leur transfert vers les CE.

Cet accord a fixé à 2,25% de la masse salariale le montant de la contribution de l'entreprise aux ASC, gérées par les CE ou par le CCUES, tandis que la restauration (62 millions d'€), l'aide aux associations historiques (4,7 millions d'€), et les aides pécuniaires aux salariés en difficulté (2 millions d'€) sont demeurées en gestion déléguée à l'entreprise (soit un total de 3,91% de la masse salariale).

De fait, depuis 2005, et depuis un certain nombre d'actions en justice menées par la CFE-CGC, tout ce système qui au départ avait sa pertinence, a volé en éclats et nécessite désormais une refonte de façon à ce que l'ensemble du budget social soit géré par les CE pour les salariés.

■ La restauration

Le code du travail attribue la gestion de la restauration des salariés aux Comités d'établissement.

L'accord de 2005 a prévu que la restauration demeurait gérée par l'entreprise, pour un montant fixe de 62 millions d'€.

De 2005 à 2008, cette enveloppe n'a pas été consommée dans son intégralité, soit un reliquat d'environ 20 millions d'€. Seul le CE de SCE, géré par la CFE-CGC, a demandé en justice en 2011 le remboursement de cet argent non dépensé, au prorata des effectifs du CE de SCE. La justice nous a donné raison, et un chèque de 1 691 559 € a été reversé par Orange au CE de SCE (soit 200€ intégralement reversés à chaque salarié).

Les autres CE, invités par la CFE-CGC à effectuer une démarche similaire, ont refusé de s'y associer, et de fait ont fait perdre à leurs ouvrants droits plusieurs millions d'€....

Par ailleurs, toujours dans cette même démarche, la CFE-CGC ne peut que se féliciter du jugement du 19 décembre 2013 de la Cour d'appel de Paris.

Le juge a en effet considéré qu'au regard aux sommes désormais consacrées à la restauration, la contribution de la société ORANGE aux ASC ne saurait être inférieure à **4,51%** de la masse salariale brute, soit un total de 190 millions d'euros par an au bénéfice des personnels, soit près de 2 000 € par personne et par an, incluant la restauration, dont le budget annuel est passé à plus de 92 millions d'euros annuel.

Le juge a aussi confirmé la condamnation de la Direction à verser les reliquats de gestion concernant la restauration collective, soit non seulement les 200 € par personne déjà récupérés par le CE de SCE en 2011, mais aussi les sommes non dépensées depuis par la Direction, sur la base du nouveau pourcentage établi par le juge.

Concernant les clefs de répartition, la CFE-CGC a toujours souhaité une répartition du budget au prorata des effectifs. Cette disposition relevant d'un accord d'entreprise, elle ne

pouvait cependant être réclamée dans une procédure de justice, qui dit le droit en regard de la loi, laquelle prévoit une répartition en fonction de la masse salariale.

Le juge ne pouvait remettre en cause l'accord de répartition au prorata des effectifs, au regard du fait que ce n'est pas ce qui lui était demandé de juger.

Avec qui les autres organisations syndicales et les comités d'établissement ont-ils été solidaires en refusant systématiquement de demander la restitution des sommes indûment conservées par la Direction ?

Avec qui les organisations syndicales et les comités d'établissement sont-ils solidaires en laissant à la main de la Direction, sans aucun contrôle depuis bientôt 10 ans, la moitié du budget des ASC ?

Aujourd'hui, la réalité c'est que seule contre tous, la CFE CGC et les élus CE de SCE ont fait preuve de solidarité avec l'ensemble des personnels de l'Unité Économique et Sociale, en obtenant une augmentation substantielle du budget social.

■ L'aide aux associations du lien social

L'accord de 2005 a figé une enveloppe de 4,7 millions d'€ pour un certain nombre d'associations historiques dans les domaines du soutien aux enfants et adultes handicapés ainsi qu'à leurs familles, de la prévention de l'alcoolisme, du don du sang, du soutien aux grands malades, de l'aide et de l'accompagnement aux travailleurs handicapés, du secourisme, de l'accueil et de la formation des orphelins.

Or depuis 2005, le monde a changé, le Foyer de Cachan ne s'occupe plus d'orphelins, certaines associations utilisent leurs enveloppes ou demandent des subventions pour des dépenses qui s'éloignent du lien social (exemple d'une de ces associations qui réclamait en 2012 une subvention de 120 000€ pour... son anniversaire).

Pour la CFE-CGC, l'entraide et la solidarité sont des valeurs parfaitement essentielles dans une société où l'individualisme et

le « chacun pour sa pomme » sont devenues l'alpha et l'oméga des valeurs d'un monde qui en manque désormais cruellement.

Cela étant, laisser faire des situations qui ont pu évoluer avec le temps vers des situations de rente est le pire cadeau que l'on puisse faire à ces valeurs fondamentales ; il nous apparaît donc essentiel à la CFE-CGC de procéder à une remise à plat, sinon de l'ensemble, du moins de revoir tout ce qui pourrait dans ces 4,7 millions d'€ (auxquels s'ajoutent les subventions exceptionnelles votées en CCUES) s'apparenter à des dérives ou à des rentes.

■ Qu'a mis en place la CFE-CGC dans les CE où elle est majoritaire (SCE, Contenus) ?

Le Tableau magique : Dans tous les CE où elle est majoritaire, la CFE-CGC a mis en place le Tableau Magique, comme à SCE (Orange Business Services) depuis 2007, et dans la division Contenus depuis 2011. Sur 40 sites, près de 7 000 personnes bénéficient d'un système unanimement reconnu comme juste et efficace.

Selon sa classification et le nombre d'enfants figurant sur son livret de famille, chacun connaît à l'avance le montant garanti auquel il a droit, et peut commander librement des chèques vacances, culture et cadeaux, des billets de spectacles, tickets de cinéma, ou choisir de faire financer ses vacances, ses activités sportives ou culturelles, **sans avoir besoin d'avancer les fonds ni d'épargner pour bénéficier de ses droits.**

■ Ce pourquoi nous œuvrons en DO IDF

À la CFE-CGC, nous n'avons pas de position dogmatique, nous n'attendons pas un hypothétique grand soir.

En revanche, nous sommes farouchement opposés à toute vision autoritaire des ASC, toute pratique contraignante, de type « c'est Touristra sinon rien », de type 6 jours de vacances consécutifs sinon pas de remboursement (comme par le passé)...

Nous sommes pour la liberté de choix des salariés, la liberté la plus grande, un compte ASC pour chaque salarié, dans lequel il pourra piocher sous forme de chèques culture, de chèques vacances, de chèques loisirs tout au long de l'année.

Ceci dans le respect le plus strict du budget, ce qui implique des frais de fonctionnement réduits au maximum. fonctionnement réduits au maximum.

La CFE-CGC a bien évidemment à toute sa place au sein de l'échiquier syndical, non pas parce qu'elle serait la seule organisation syndicale issue de la Résistance sans s'être déchirée (CGT et CFTC ont toutes deux connu des scissions dont sont issues FO et la CFDT), mais parce qu'elle a su évoluer, s'adapter à un monde en perpétuelle évolution, à la perte des idéologies...

Mais parce qu'elle représente un syndicalisme novateur, en phase avec les évolutions du monde, avec les besoins nouveaux des salariés, qu'elle est pragmatique, tout en étant ouverte et pionnière à des problématiques essentielles telles que la souffrance au travail.

Que serait notre société Orange aujourd'hui s'il n'y avait eu en 2009 la CFE-CGC, fondatrice (avec SUD) de l'observatoire du stress et des mobilités forcées, combien d'autres salariés en situation de souffrance auraient pu commettre l'irréparable, s'il n'y avait eu la médiatisation faite autour des drames de 2009 ?

Poser la question, c'est tout simplement y répondre.

Pour conclure sur les ASC, notre conviction est simple : tout comme notre planète Terre appartient à nos enfants, l'argent du budget social appartient aux salariés d'Orange.

Il ne peut y avoir d'autre alternative à ce que la gestion se fasse dans l'intérêt exclusif des salariés, sans dogmatisme, sans idéologie, avec des frais de fonctionnement réduits, avec le moins d'évaporation possible – voire pas d'évaporation du tout.

Compte tenu de la vague de départs en TPS/retraites, le budget social va baisser inéluctablement, les conditions de travail vont connaître un fort retour en arrière et le retour de méthodes de management brutales.

La CFE-CGC est l'organisation syndicale la plus en phase avec l'évolution du monde, avec les impératifs économiques (on ne peut pas faire comme si Free n'existait pas), tout en étant en pointe depuis 2009 pour la défense des conditions de travail, et pour une gestion optimale des ASC dans les CE où elle est en responsabilité.

Lors des prochaines élections de novembre 2014,

**VOTEZ POUR VOUS,
VOTEZ POUR LA CFE-CGC**

Vos représentants au CE DO IDF

Elisabeth RIVIER : 06 74 24 39 26

Franck LEGRAS : 06 73 69 47 23

Guillaume DIAKITE : 06 80 13 85 11

Activités Sociales et Culturelles des CE

www.lemelleurdesce.com

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-orange.org

nos lettres : ● Comprendre & Agir
● Épargne & actionnariat salariés

pour vous abonner : info@cfecgc-orange.org

nos blogs : ● www.telecoms-media-pouvoir.net
● www.adeas.org



<https://www.facebook.com/cfecgc.orange>



<https://twitter.com/CFECCGOrange>